ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Chaines publiques

Question écrite n° 3594

Texte de la question

M. Georges Sarre appelle l'attention de M. le ministre de la communication sur les inquietudes suscitees par l'annonce de la composition de la commission de reflexion sur la television de service public. Il est en effet regrettable que cette commission ne comprenne aucun parlementaire de l'opposition, au detriment du respect d'un elementaire pluralisme. En outre, il est pour le moins paradoxal qu'a cette commission, officiellement chargee de reflechir a l'avenir du secteur public, aucun professionnel du secteur concerne n'ait ete invite a participer. Ainsi constituee, cette commission ne presente donc aucune garantie d'objectivite, et ses conclusions ne sauraient, dans ces conditions, avoir aupres des professionnels du secteur public toute la credibilite necessaire. C'est pourquoi il lui demande s'il envisage d'en modifier la composition dans un sens plus equitable.

Texte de la réponse

La commission de reflexion sur la television de service public, dont les travaux sont maintenant tres avances, est composee de personnalites representatives d'horizons intellectuels et de professions complementaires qui ont ete choisies pour leur competence et pour leur experience en matiere audiovisuelle et non pour leur appartenance a tel ou tel courant politique. De nombreux experts du secteur audiovisuel en font partie qui representent tant la television publique et privee que la production audiovisuelle et cinematographique.

Données clés

Auteur : M. Sarre Georges
Circonscription : - SOC
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 3594
Rubrique : Television
Ministère interrogé : communication
Ministère attributaire : communication

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 12 juillet 1993, page 1954
Réponse publiée le : 13 septembre 1993, page 2939